



QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 18 FEVRIER 2015 ADRESSEES AU PROMOTEUR (DQ1, NOS 1 A 6)

1. QUESTION 1

Selon l'étude d'impact, le transport maritime du gaz naturel liquéfié nécessiterait de 1 à 3 méthaniers par semaine. L'augmentation du nombre de navires sur la voie maritime du Saint-Laurent serait donc d'un maximum de 156 méthaniers par année et le nombre maximum de passages correspondrait à 25 par mois (PR3.1, p. 7-22 ; PR5.1, tableau 7.13 Rev02). L'achalandage de méthaniers serait-il variable en fonction des saisons ? Serait-il plus élevé durant la période estivale ?

1.1 REPONSE QUESTION 1

Non, il n'y a pas de variation de l'achalandage de méthaniers selon les saisons. La navigation est pareille à l'année, la production à l'usine étant constante. Les méthaniers seront conçus pour naviguer en condition hivernale.

2. QUESTION 2

Le coût de construction de la première phase du projet estimé à 488 M\$ inclut-il :

- L'implantation d'une nouvelle ligne électrique de 120 kV de 3,2 km reliant les installations au poste Cournoyer du parc industriel ?
- L'ajout d'un gazoduc (508 mm) sur une longueur de 1,0 km pour l'approvisionnement en gaz naturel de l'installation ?
- L'acquisition des terrains ?
- La relocalisation des entreprises Arrimage Québec et André Bouvet ?

2.1 REPONSE QUESTION 2

Le coût de construction de la première phase du projet estimé à 488 M\$ inclut les deux derniers éléments, soit l'acquisition des terrains et la relocalisation des entreprises Arrimage Québec et André Bouvet. Toutefois, cet estimé n'inclut pas les modifications à apporter aux réseaux électriques ou gaziers puisque ces modifications ne sont pas réalisées par Stolt LNGaz mais par Hydro-Québec et Gaz Métro respectivement. Cette façon de faire est la même pour tous les projets nécessitant des modifications aux infrastructures et la tarification en tient compte.



3. QUESTION 3

Selon l'étude d'impact, « un réservoir à intégrité totale a été retenu pour le stockage de GNL à l'usine de liquéfaction de Bécancour car ce type de réservoir représente la meilleure technologie disponible et la plus sécuritaire » (PR3.1, p. 2-18). Il est également mentionné que les réservoirs à intégrité totale n'ont jamais été à l'origine d'un accident majeur (PR3.1, p. 8-27). Depuis combien de temps de tels réservoirs existent-ils ? Pouvez-vous préciser le nombre de réservoirs à intégrité totale actuellement utilisés en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde ? Quelle est leur durée de vie ?

3.1 REPOSE QUESTION 3

Les premiers réservoirs de stockage à intégrité totale sont en opération depuis près de 30 ans. Bien qu'il soit difficile de connaître le nombre exact de réservoirs à intégrité totale construit dans le monde, la firme ARUM lors d'une conférence de GASTECH en 2008 indiquait qu'une centaine de ces réservoirs étaient en opération. Il est convenu parmi les entreprises œuvrant dans la conception de tels réservoirs qu'il s'agit d'une technologie bien connue et largement utilisée.

Selon la conception de base, il est prévu que le réservoir à intégrité totale de SLNGaz soit conçu pour une durée de vie de 30 ans. Un réservoir de stockage est généralement conçu pour une durée de vie entre 25 et 30 ans. Une étude réalisée en 2012 par la Société de sécurité de gaz de la Corée a analysé l'endurance de réservoirs de stockage de GNL en acier de nickel (9%), et a déterminé que l'endurance du réservoir d'acier interne était beaucoup plus longue que la durée de vie de conception. Une présentation de cette étude est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.aiche.org/academy/videos/conference-presentations/service-life-prediction-9-ni-steel-lng-storage-tank-using-fatigue-analysis>.

4. QUESTION 4

Le tableau 7.8 Rev01 de l'Addenda A (PR3.3) présente, pour les différents points de mesure, les niveaux sonores moyens sur 24 heures durant l'exploitation de l'usine de liquéfaction en y ajoutant le bruit d'un méthanier à la jetée et en appliquant un terme correctif (PR3.3, p. 44). Puisque les critères de la note d'instruction 98-01 du MDDELCC sont établis en fonction de la période de jour et de nuit sur une moyenne de 1 heure (PR3.2, annexe E), les niveaux sonores calculés sont-ils représentatifs des niveaux d'évaluation horaires projetés (LAr 1h), jour et nuit ? Dans le cas contraire, veuillez fournir les niveaux sonores pour un intervalle de référence de 1 heure pour chacune de ces périodes. Enfin, est-ce que l'information est disponible sur les niveaux sonores maximums possibles à ces points de mesure ?



4.1 REPOSE QUESTION 4

Les niveaux sonores apparaissant au tableau 7.8 Rev01, sont utilisés pour déterminer l'intensité de l'impact sonore, et non la conformité des émissions sonores anticipées avec la note d'instruction 98-01. Les niveaux de ce tableau représentent des moyennes jour/nuit $L_{Ar\ dn}$. Ils ne sont donc pas représentatifs des niveaux d'évaluation horaire $L_{Ar\ 1h}$. Les niveaux sonores pour un intervalle de référence de 1 heure jour et nuit apparaissent au tableau 7.7 Rev01 de l'addenda A.

Les évaluations des niveaux sonores anticipés ont été réalisées en tenant compte de conditions météorologiques favorables à la propagation vers les récepteurs sensibles. Dans ce contexte, les résultats présentés constituent une estimation des niveaux sonores maximums $L_{Ar\ 1h}$ auxquels il faut s'attendre. Toutefois, si «les niveaux sonores maximums» mentionnés dans la question, font référence aux niveaux sonores maximums instantané L_{AFmax} , la réponse est non.

5. QUESTION 5

Les activités d'information et de consultations préliminaires avec les parties prenantes vous ont menés à identifier un besoin en ce qui a trait à un « programme d'engagement social pour supporter les priorités de développement de la communauté » (PR3.1, p. 5-6). Avez-vous développé un tel programme depuis la production de l'étude d'impact ? Que contient (ou contiendrait) ce programme d'engagement social ? Donner des exemples.

5.1 REPOSE QUESTION 5

Stolt LNGaz n'a pas encore développé son programme de responsabilité sociale. Elle a pour objectif de le faire dès le début des travaux de construction. La politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) de même que le programme de RSE, seront développés en consultation et concertation avec les différentes parties prenantes qui seront représentées au comité de suivi. Notons que la politique identifie les intentions alors que le programme vise des actions spécifiques.

Une ébauche de la politique de RSE sera présentée pour commentaires dès la première rencontre du comité de suivi avec comme objectif d'être entérinée par la Direction de Stolt LNGaz et communiquée à tous, trois mois suite à la première rencontre.

Le programme de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sera développé en consultation avec le milieu, notamment en travaillant avec le comité de suivi. Une ébauche du programme de RSE sera présentée au comité pour discussion dès la troisième rencontre du comité de suivi.

Durant la période de construction, des rencontres mensuelles avec le comité de suivi sont envisagées.



Le programme de RSE aidera Stolt LNGaz à contribuer au développement durable par ses activités et ses interactions avec les parties prenantes. Les thématiques liées à la formation de la main-d'œuvre, la sécurité, la protection de l'environnement et la culture y seront notamment discutées.

Certaines actions seront réalisées à court terme alors que d'autres seront planifiées à long terme.

Stolt LNGaz est déjà un membre actif de quelques organisations dans la région :

- CCICQ ; Chambre de commerce et d'industrie du cœur du Québec
- CCITR ; Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières

De plus, suite à diverses rencontres, Stolt LNGaz est assurée de l'entière collaboration du Centre local de développement (CLD) pour faciliter ses relations avec les fournisseurs locaux.

Parmi les actions à court terme, Stolt LNGaz créera un comité de suivi dès le début de la période de construction. Elle demandera à devenir membre des comités :

- CMMI ; comité mixte municipalités industries sur la gestion des risques industriels à Bécancour
- CEOP ; comité des entreprises et organismes du parc industriel et portuaire de Bécancour
- CDC ; corporation de développement communautaire de MRC de Bécancour

6. QUESTION 6

Selon l'étude d'impact, un mécanisme de gestion des plaintes serait prévu (PR3.1, p. 7-39). Pouvez-vous préciser en quoi consisterait ce mécanisme et de quelle manière serait effectué le traitement des plaintes ?

6.1 REPONSE QUESTION 6

Le mécanisme de gestion des plaintes sera défini avant le début des travaux de construction. Plusieurs intervenants y seront sensibilisés, entre autres, le comité de suivi, la firme retenue pour les travaux d'ingénierie et construction, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et le MDDELCC. Le comité de suivi sera le principal canal pour discuter des plaintes reçues durant la période de construction et du traitement qui en aura été fait.



Les citoyens pourront transmettre leur plainte en communiquant directement à la firme de construction et ingénierie responsable des travaux ou avec Stolt LNGaz via leur site WEB.

La firme d'ingénierie et construction devra identifier un responsable du traitement et gestion des plaintes. Stolt LNGaz sera immédiatement informée de chacune des plaintes et du traitement envisagé et réalisé. Un registre sera conservé et les informations pertinentes à la plainte y seront consignées, soit :

- La date et heure de la plainte
- Motif
- Conditions météorologiques au moment de la plainte
- Nom et numéro de téléphone du plaignant
- Identification des activités susceptibles d'être la cause de la plainte (recherche de la cause)
- Au besoin, mesure corrective mise en place
- Confirmation que le plaignant a été contacté pour l'informer du traitement fait de la plainte.

Cette information sera partagée avec le comité de suivi lors des réunions, à l'exception du nom et coordonnées du plaignant.